

Qualité

Les structures régionales d'appui à la qualité finalisent leur structuration

Publié le 03/06/19 - 14h28

Toutes les régions disposeront bientôt d'une structure régionale d'appui à la qualité et à la sécurité des patients opérationnelle. La Forap, qui les fédère, conforte son ambition de mutualisation et engage en parallèle de nouveaux travaux.

Les structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients (SRA), comme définies selon le cahier des charges publié le 23 décembre 2017 (lire notre [article](#)), sont désormais presque toutes opérationnelles, selon David Veillard, président de la Fédération des organismes régionaux et territoriaux pour l'amélioration des pratiques et organisations en santé (Forap) interrogé par *Hospimedia* dans le cadre de la Paris Healthcare Week. Dans beaucoup de régions, les structures historiques d'appui à la qualité — celles qui existaient avant leur officialisation réglementaire — ont été désignées après l'appel à candidatures des ARS correspondantes. Dans les régions non couvertes, les choses se sont faites ou se font encore progressivement à la suite de la parution du décret. C'est le cas par exemple en Corse avec la mise en place prochaine d'une structure partagée commune avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette structuration régionale se couple en outre à une mutualisation nationale organisée au sein de la Forap. La fédération, qui existait elle aussi avant la réglementation de 2017, se fixe en effet pour objectif un partage des expériences et des outils. Elle a en cela soutenu et accompagné certaines structures d'appui à se constituer. Le 22 mai, réunie en collège, la Forap a en outre conforté deux groupes de travail : l'un en appui et accompagnement des établissements hospitaliers sur la démarche de certification ; l'autre sur le thème de la bientraitance, en considérant une évolution vers l'engagement et l'expérience patient. Et elle a créé trois nouveaux groupes de travail orientés :

- sur le signalement des événements indésirables graves associés aux soins, en lien avec les réseaux régionaux de vigilance et d'appui (Rreva) et la Haute Autorité de santé (HAS) ;
- sur le secteur médico-social ;
- sur les soins de ville.

En 2019, l'enquête nationale sur les événements indésirables graves associés aux soins (Eneis, lire nos articles [ici](#) et [là](#)) représente un enjeu important pour la Forap. Il en va de même de la structuration des nouveaux groupes de travail et du déploiement des actions de la fédération vers l'ensemble des acteurs du système de santé. La fédération pourra dans cette optique s'appuyer sur une convention de partenariat avec la HAS pour continuer à développer des actions et des outils de manière assez précise. La Forap souhaite enfin mieux communiquer et afficher ses travaux, grâce à son [site Internet](#) ainsi qu'une plateforme collaborative.

Pia Hémerly, à Paris

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>